

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 mai 2010**

Décision n° **B-2010-1564**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Autorisation donnée à la société MCG de déposer une demande de défrichement portant sur le bien communautaire situé 110, rue du Companet et cadastré sous le numéro 80 de la section CH

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 3 mai 2010

Compte-rendu affiché le : 11 mai 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A.

Absents excusés : Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Daclin (pouvoir à M. Crédoz), Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Sécheresse, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Lebuhotel, Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Vesco, Julien-Laferrière.

Bureau du 10 mai 2010

Décision n° B-2010-1564

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Autorisation donnée à la société MCG de déposer une demande de défrichement portant sur le bien communautaire situé 110, rue du Companet et cadastré sous le numéro 80 de la section CH**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 avril 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La Communauté urbaine de Lyon est propriétaire, par acte du 20 août 2003, d'un terrain nu d'environ 14 509 mètres carrés situé 110, rue du Companet à Rillieux la Pape et cadastré sous le numéro 80 de la section CH.

La propriété communautaire a fait l'objet d'une procédure de consultation d'aménageur sur la base d'un cahier des charges. Par décision du comité de pilotage du 29 juin 2009, le projet de la société MCG a été retenu lauréat de cette consultation pour développer un programme mixte de locaux d'activités et de bureaux associés. Ce programme permettra de relocaliser la société Gabialex, actuellement située dans le Quartier de l'Industrie à Lyon 9° et de créer un bâtiment composé de quatre locaux destinés à accueillir des petites activités (PME, PMI ou artisans).

Il est proposé au Bureau d'autoriser la société MCG ou toute société se substituant, à déposer une demande d'autorisation de défrichement auprès de la préfecture ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise la société MCG ou toute société se substituant, à déposer une demande d'autorisation de défrichement portant sur le terrain nu communautaire situé 110, rue du Companet à Rillieux la Pape afin de relocaliser la société Gabialex et de créer un bâtiment composé de quatre locaux destinés à accueillir des petites activités (PME, PMI ou artisans).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 mai 2010.